



NOTE D'INFORMATION N° 055 - 01 /MBPE/DGD DU 26 AVR. 2021
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Plan d'audit de l'année 2021

Réf. : Compte rendu de la réunion du
23 mars 2021 du Comité d'Audit

J'ai l'honneur de tenir informé l'ensemble des Directeurs Centraux et Directeurs Régionaux qu'à l'issue de ses délibérations en date du 23 mars 2021, le Comité d'Audit a validé, pour le courant de l'année 2021, le plan d'audit ci-dessous :

- Evaluation de la prise en charge des marchandises en vrac au Port Autonome d'Abidjan.
- Evaluation des opérations de surveillance des plans d'eau (trafic illicite par voie maritime).
- Evaluation de la mise en œuvre et du suivi du régime de l'avitaillement (non réalisation de l'avitaillement).
- Evaluation de la procédure de dédouanement des marchandises en circuit jaune.

Je précise à toutes fins utiles que les missions de ce plan, proviennent des risques majeurs de la cartographie des risques de la Direction Générale des Douanes.

Je vous invite en conséquence à prendre toutes dispositions utiles pour permettre à la Division Audit Interne d'assurer pleinement ses charges, au cas où votre service ferai partie du périmètre d'audit de ces missions.

Le Directeur Général
Le Directeur
Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National